

Rapport de présentation du projet de budget primitif de l'exercice 2025

I. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	29 644 905,26	29 644 905,26
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		29 644 905,26	29 644 905,26
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	52 522 914,25	52 522 914,25
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		52 522 914,25	52 522 914,25
TOTAL DU BUDGET (4)		82 167 819,51	82 167 819,51

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 52,5 M€

Les dépenses de fonctionnement se dressent comme suit :

Chapitre	Réel/ Ordre	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	réel	10 763 858.00 €	12 540 035.30 €	12 908 809.78 €	13 363 828.15 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	réel	21 305 907.00 €	22 500 000.00 €	25 000 000.00 €	25 000 000.00 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	réel	30 000.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €	10 000.00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	ordre	7 896 760.69 €	3 668 278.99 €	4 352 189.24 €	5 155 732.30 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	ordre	2 000 000.00 €	2 100 000.00 €	2 600 000.00 €	2 600 000.00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	réel	5 706 615.00 €	6 118 661.37 €	5 562 156.24 €	5 903 353.80 €
66 - CHARGES FINANCIERES	réel	460 000.00 €	570 000.00 €	561 000.00 €	470 000.00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	réel	118 500.00 €	15 000.00 €	21 000.00 €	20 000.00 €
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	réel	410 957.06 €	112 446.23 €		
Total général		48 692 597.75 €	47 654 421.89 €	51 035 155.26 €	52 522 914.25 €

Le montant du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 5,2 M€ (soit un taux d'épargne brute de 14,96%). Il est la principale source d'autofinancement et correspond aux fonds propres en fonctionnement transférés en investissement et prévus au chapitre 023-virement entre sections.

Faits marquants :



Les hypothèses présentées sont précautionneuses tout en gardant une dynamique de services et de projets. La commune sera apte à se repositionner en fonction d'autres orientations budgétaires qui résulteraient de loi de finances définitives.

Afin de maintenir un niveau d'épargne suffisant, des arbitrages ont été réalisés sur les dépenses de fonctionnement permettant de les limiter.

La prévision budgétaire des charges à caractère général est de 13,4 M€ soit 0,5 M€ au-dessus du BP 2024. Malgré l'effort des services, des augmentations liées à l'inflation sur la plupart des marchés et contrats ont augmenté mécaniquement le volume des dépenses.

A noter que les dépenses liées à la restauration collective augmenteront au global de +125 K€ vs BP 2024.

De plus, le budget relatif aux fluides continuera de représenter une part significative du budget (1,7 M€ soit 12,5%) de fonctionnement avec tous les aléas d'une réglementation erratique.

Les dépenses de personnels (chapitre 012-charges de personnels et frais assimilés) inscrites au budget primitif de l'exercice 2025 sont inscrites à hauteur de 25 M€, c'est-à-dire au même niveau que le BP 2024. Les dépenses réelles 2024 sont de 24,1 M€, cela est lié principalement aux vacances de poste.

Nouvelles mesures réglementaires 2025 :

- Hausse cotisation patronale CNRACL de 4% estimée à 310 K€
- Fin d'exonération de 1% de la cotisation patronale URSSAF maladie titulaire estimé à 77 K€
- Participation protection sociale complémentaire Prévoyance au 01/01/25 estimé 50 K€

Le chapitre 65 augmente de +341 K€ par rapport au budget primitif 2024. Cela est lié à la poursuite du schéma directeur du pôle informatique et également à la bascule comptable de certaines dépenses de maintenance informatique du 011 vers le 65.

Le reste de l'augmentation chapitre du 65 est lié à l'évolution de la participation aux charges de la brigade des sapeurs pompiers de Paris (environ +50K€, pour un total de 793 K€), et à l'augmentation du FCCT, +54K€, lié à l'augmentation des bases et aux décisions de la CLECT, dont le détail figure ci-dessous :

FCCT SOCLE								
	Quote-part	Socle 2022	Evolution bases fiscales 2023	Evolution bases fiscales 2024	Montant 2023	Montant 2024	Evolution bases 2025	Montant 2025
Part qui suit l'évolution des bases	0.7012	2 840 325.00 €	7.10%	3.90%	2 133 042.04 €	2 216 221.52 €	1.90%	2 258 330 €
Part qui ne suit pas l'évolution des bases	0.2988	2 840 325.00 €	0.00%	0	848 689.11 €	848 689.11 €		848 689 €
TOTAL					2 981 731.15 €	3 064 910.63 €		3 107 019 €

FCCT COMPETENCES						
Compétences 2022	Evolution bases 2023	Evolution bases 2024	Montant 2023	Montant 2024	Evolution bases 2025	Montant 2025
76 334.00 €	7.10%	3.90%	81 753.71 €	84 942.11 €	1.90%	86 556 €

FCCT NOUVELLES COMPETENCES						
clect	Evolution bases 2023	Evolution bases 2024	Montant 2023	Montant 2024	Evolution bases 2025	Montant 2025
54 650.00 €	7.10%	3.90%	29 265.08 €	48 650.26 €	1.90%	61 968 €

	2023	2024	2025
TOTAL	3 092 749.94 €	3 198 503.00 €	3 251 998 €

Le montant des charges financières (chapitre 66) est évalué en fonction de l'encours de dette pour s'établir à 469 K€, en nette diminution du fait du remboursement de certains emprunts en 2024 (-91 K€)

Les provisions pour risque (chapitre 68-dotations aux amortissements et aux provisions) seront ajustées lors du prochain acte budgétaire.

Les opérations prévues au chapitre 042-opérations d'ordre transfert entre sections n'affectent pas l'équilibre budgétaire total. Elles comprennent les dotations aux amortissements pour 2.6 M€.

B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 52,5 M€

Les recettes de fonctionnement se résument ainsi :

Chapitre	Réel/ Ordre	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	réel	235 000.00 €	300 000.00 €	300 000.00 €	250 000.00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	ordre	330 000.00 €	230 000.00 €	146 000.00 €	150 000.00 €
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	réel	2 237 374.00 €	2 760 038.82 €	3 661 853.28 €	3 795 006.00 €
73 - IMPOTS ET TAXES	réel	28 442 616.75 €	5 767 405.00 €	5 518 444.84 €	5 409 445.00 €
731 - FISCALITE LOCALES	réel		25 407 142.68 €	28 364 278.90 €	29 447 400.00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	réel	11 228 085.00 €	12 636 321.39 €	12 553 040.24 €	13 017 413.25 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	réel	515 150.00 €	456 600.00 €	449 538.00 €	453 650.00 €
76 - PRODUITS FINANCIERS	réel			2 000.00 €	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	réel	9 000.00 €		40 000.00 €	
78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	réel	5 695 372.00 €	96 914.00 €		
Total général		48 692 597.75 €	47 654 421.89 €	51 035 155.26 €	52 522 914.25 €

Les principales recettes de fonctionnement sont les suivantes :

Chapitre	Nature	Libellé	2023	2024	2025
73	73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	3 424 405.00 €	3 424 405.00 €	3 424 405.00 €
73	73331	COMMUNES (FSRIF)	2 343 000.00 €	2 094 000.00 €	1 985 000.00 €
731	73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	23 882 842.68 €	27 177 978.90 €	28 418 000.00 €
731	73123	TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	1 050 000.00 €	750 000.00 €	600 000.00 €
731	73141	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	403 000.00 €	414 500.00 €	415 000.00 €
74	744	FCTVA	300 000.00 €	189 000.00 €	
74	74111	DOTATION FORFAITAIRE	3 434 000.00 €	3 443 000.00 €	3 467 000.00 €
74	741123	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	5 255 000.00 €	5 377 000.00 €	5 589 000.00 €
74	741127	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	682 000.00 €	649 000.00 €	646 000.00 €
74	747888	AUTRES	1 839 419.00 €	2 321 354.80 €	2 727 093.25 €

Faits marquants :

Les produits de service, du domaine et des ventes diverses, c'est-à-dire principalement les recettes perçues auprès des usagers (chapitre 70-produits de services, du domaine et ventes diverses) évolueront à la hausse entre le budget 2025 et le budget 2024 notamment du fait de la réintégration des recettes de la facturation de la restauration scolaire au budget communal et non plus au SIVU CMRD depuis septembre 2024.

Concernant les dotations (chapitre 74-dotations, subventions et participations), les évolutions reprises dans le Débat d'Orientation Budgétaire (à partir du Projet de Loi des Finances) sont les suivantes :

- la quasi-stabilisation de la Dotation Globale de Fonctionnement (+24 K€ vs perçu en 2024) ;
- la suppression du fond de compensation de la TVA ;
- la progression de la Dotation de Solidarité Urbaine (+212 K€ vs perçu en 2024) ;



-la Dotation Politique de la Ville au titre de l'exercice 2025 ne fait pas l'objet d'une inscription par mesure de prudence et au regard de sa forte volatilité. Les recettes antérieures au titre de la DPV font l'objet d'inscriptions en reports ou de rattachements au titre du compte administratif de l'exercice 2024.

Pour rappel et comme précisé lors du débat d'orientation budgétaire, la réforme du potentiel financier entrainera une perte de dynamique en matière de dotations qui sera de l'ordre de 0.7 M€ par an en 2028. Sur la période 2022-2029 la perte de dotations est de plus de 3M€ dont les ¾ concernent l'attribution du FSRIF.

L'ensemble des taxes et de la fiscalité (chapitre 73-impôts et taxes et 731-Fiscalité locale) progressent de 2,87% entre le BP2025 et le BP2024, contre 8,7% l'exercice précédent :

- Du fait de la réforme du potentiel financier le fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France marquera une baisse versus la notification de l'année précédente de 109 K€ ;
- La revalorisation des bases résultante de l'évolution de l'indice des prix à la consommation sera de 1.9% et contribuera à 1.2 M€ de recettes fiscales supplémentaires versus réalisation 2024 ;

Les autres prévisions de recettes qui composent le chapitre 73-impôts et taxes sont basées sur des études prospectives basées sur les réalisations de l'exercice 2024.

Le chapitre 75-Autres produits de gestion courante est stable, et comprend entre autres les revenus des immeubles pour lesquels la prévision s'est référée aux recettes perçues au titre de l'exercice 2024 hors évènements exceptionnels.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 29,6 M€

Les dépenses de la section d'investissement se dressent comme suit :

A noter que des ajustements concernant les chapitres 20, 21 et 23 des APCP ont été effectué entre le budget présenté en Décembre et la présentation ci jointe. Cela n'impacte pas le total des dépenses d'investissements.

Chapitre	Réel/ Ordre	2022	2023	2024	2025
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	ordre	330 000.00 €	230 000.00 €	146 000.00 €	150 000.00 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	ordre		200 000.00 €	4 257 000.00 €	525 000.00 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	réel		1 600.00 €		
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	réel	4 180 000.00 €	4 375 739.40 €	4 126 287.89 €	3 311 520.89 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	réel	1 303 500.00 €	1 041 400.00 €	2 060 258.77 €	1 946 775.37 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	réel			145 000.00 €	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	réel	11 386 693.00 €	6 813 320.00 €	10 312 169.32 €	8 103 835.00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	réel	1 997 800.00 €	3 840 000.00 €	11 279 000.00 €	14 407 774.00 €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	réel	1 000 000.00 €	300 000.00 €	1 000 000.00 €	1 000 000.00 €
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	réel	200 000.00 €			
45411 - TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE DEPENSES	réel		200 000.00 €	200 000.00 €	200 000.00 €
Total général		20 397 993.00 €	17 002 059.40 €	33 525 715.98 €	29 644 905.26 €

Le montant total des opérations d'équipement de 24,5 M€ se ventile sur les différents chapitres de la façon suivante :

Chapitre	BP 2025
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 946 775.37 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 103 835.00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	14 407 774.00 €
Total	24 458 384.37 €

Les principales dépenses d'équipement hors Autorisations de programmes et crédits de paiements (dont le vote fait l'objet d'une délibération à part) sont les suivantes :

- Les travaux d'extension des écoles Curie (élémentaire), Paul Eluard (maternelle) et Ferry (maternelle),
- L'aménagement du square 32 rue Paul Bert (square nouveau),
- Les travaux de sécurisation et de rénovation thermique de l'Hôtel de ville,
- Les travaux de la ferme urbaine du parc de l'arboretum
- La refonte de l'infrastructure réseau de la police
- La rénovation thermique de la salle de danse.

Les dépenses relatives aux opérations d'équipement suivies en AP/CP s'élèvent à 25,3 M€ et se présentent de la manière suivante :

Montants des Crédits de paiement CP						
PROGRAMME	LIBELLE OPERATION	MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)	2023	2024	2025	2026
BATIMENT	TOTAL	11 478 355.41 €	253 155.62 €	794 874.32 €	6 570 650.13 €	3 859 675.34 €
VOIRIE	TOTAL	13 818 000.00 €	21 550.68 €	2 922 347.08 €	6 632 102.24 €	4 242 000.00 €
	TOTAL DES OPERATIONS	25 296 355.41 €	274 706.30 €	3 717 221.40 €	13 202 752.37 €	8 101 675.34 €

Pour rappel, les crédits de paiements représentent les fractions annuelles prévues au titre des programmes et opérations.

Les crédits de paiements prévus en 2025 s'élèvent à 13,2 M€ et comprennent :

- 2,5 M€ pour les travaux de l'éclairage public ;
- 2,6 M€ pour le démarrage des travaux de la rue Daniel Perdrigé ;
- 700 K€ pour le programme de voirie rue des mésanges ;
- 813 K€ pour le programme de voirie rue des moulins ;
- 4,3 M€ au titre de l'extension de l'école maternelle Eluard ;
- 1,2 K€ pour la création de la salle de musculation au stade Henri Vidal ;
- 40 K€ pour la réfection des toitures et façades du Club de Tennis ;
- 350 K€ au titre de la création du tiers lieu numérique ;
- 40 K€ pour les études relatives à la rénovation du Pavillon Simon ;
- 680 K€ pour la rénovation thermique des toitures du centre de loisirs Hergé

Enfin, le remboursement en capital de la dette (chapitre 16-emprunts et dettes assimilés) représentera un montant de 3,3 M€, en nette diminution par rapport à 2024 (-815 K€), ce qui est lié au remboursement de deux emprunts, et à l'extinction de la dette sur les emprunts restants.

B. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 29.6 M€

Les recettes de la section d'investissement se présentent comme suit :

Chapitre	Réel/ Ordre	2022	2023	2024	2025
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	ordre	7 896 760.69 €	3 668 278.99 €	4 352 189.24 €	5 155 732.30 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	ordre	2 000 000.00 €	2 100 000.00 €	2 600 000.00 €	2 600 000.00 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	ordre		200 000.00 €	4 257 000.00 €	525 000.00 €
10 - DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	réel	2 341 781.00 €	2 218 480.00 €	1 650 000.00 €	1 089 500.00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	réel		117 600.00 €	1 684 802.56 €	2 741 414.40 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	réel	6 959 451.31 €	8 197 700.41 €	17 781 724.18 €	16 333 258.56 €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	réel	1 000 000.00 €	300 000.00 €	1 000 000.00 €	1 000 000.00 €
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	réel	200 000.00 €			
45412 - TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE RECETTES	réel		200 000.00 €	200 000.00 €	200 000.00 €
Total général		20 397 993.00 €	17 002 059.40 €	33 525 715.98 €	29 644 905.26 €

Les faits marquants :

Le chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves comprend 1.1 M€ au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (1,08 M€ au BP 2024), le montant 2025 est basé sur les dépenses d'équipement réalisées en N-1, et prend en compte la baisse du taux prévue au projet de loi de finance proposé en Décembre. Ce chapitre comprend également 50 K€ au titre de la taxe d'aménagement.

L'inscription réalisée au chapitre 13 – Subventions d'investissement de 2,7 M€ intègre les recettes relatives aux subventions d'investissement dans le cadre des autorisations de programme. Les recettes sont inscrites en fonction de l'état d'avancement des travaux. Elles ont été modifiées par rapport aux projections effectuées en Décembre lors du rapport d'orientation budgétaire afin de mieux tenir compte des risques de baisse de subventions d'investissement, ce qui vient augmenter de fait l'emprunt d'équilibre, l'hypothèse la plus pessimiste ayant été retenue ; compte tenu du contexte économique et politique actuel incertain.

Les crédits de paiement sont évalués pour l'année 2025 de la manière suivante :

- 1.5 M€ pour l'opération d'éclairage public,
- 390 K€ pour l'opération d'extension de l'école Maternelle Eluard.

Les autres recettes notifiées au titre des subventions d'investissement sont inscrites en report et figureront au budget supplémentaire.

Enfin certaines inscriptions sont équilibrées en dépenses et en recettes :

- Opérations patrimoniales (chapitre 041) estimées à 525 K€ correspondant aux avances versées sur immobilisations ;
- Opérations liées aux amortissements (chapitre 040) estimées à 2.6 M€ ;
- Dépôt et cautionnements (chapitre 27) estimés à 1 M€ ;

Le virement de la section de fonctionnement est de 5,2 M€ et le montant de l'emprunt d'équilibre s'élève à 16,3 M€. Le taux d'épargne brute s'élève à 14,96%.

IV. COUVERTURE DU REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE PAR DES RESSOURCES PROPRES DEFINITIVES

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	3 346 520,89	3 346 520,89
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	9 845 232,30	9 845 232,30
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	6 498 711,41	6 498 711,41

La couverture des dépenses par des ressources propres est respectée.

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20250129-DEL2025_01_004-DE
Date de télétransmission : 30/01/2025
Date de réception préfecture : 30/01/2025